

Bureaux de Service aux Citoyens

ALFARO:
PASAJE SAN FRANCISCO, 7

ARNEDO:
AVDA. ELISEO LERENA 24-26

CALAHORRA:
PLAZA DE EUROPA 7-8-9

**CERVERA DEL
RIO ALHAMA:**
AVDA. DE LA RIOJA, 6

HARO:
JUAN RAMÓN JIMÉNEZ, 2

LOGROÑO:
BETI JAI, 1

NÁJERA:
MAYOR, 45

**SANTO DOMINGO
DE LA CALZADA:**
SOR MARÍA DE LEIVA 14-16

TORRECILLA EN CAMEROS:
SAGASTA, 16A



**PRÉVENIR
C'EST SOIGNER**

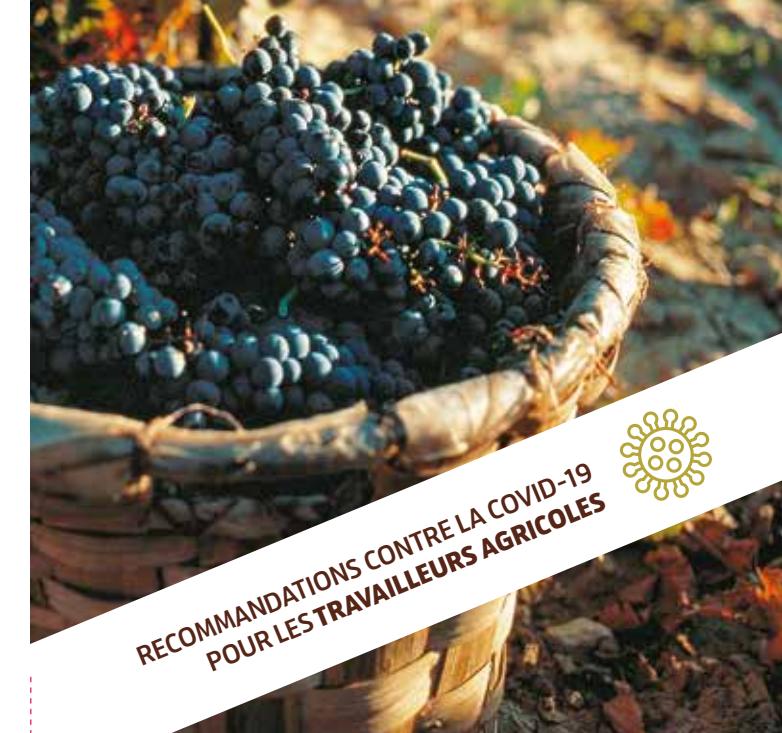
TÉLÉPHONE D'ASSISTANCE À
L'OUVRIER AGRICOLE ET L'AGRICULTEUR:

941 29 10 10

agricultura.riojasalud.es

Le gouvernement de La Rioja effectue des tests de diagnostic PCR à tous les travailleurs agricoles de la région, sans frais pour eux ni pour l'employeur. Contactez-nous pour plus d'informations

**CAMPAGNE
AGRICOLE
SÛRE**





Pendant la journée de travail, l'employeur

1. Avant de commencer l'activité, il prendra votre **température**, qui devrait être inférieure à 37°C.
2. Il vérifiera que vous ne souffrez pas de **toux, de problèmes respiratoires ou de maux de tête**.
3. Si vous avez des **symptômes**, il appellera le centre de santé ou, s'ils sont graves, le 112.
4. Il vous fournira un **masque et des gants**.
5. Il vous indiquera de **porter un masque** et veillera à ce que la **distance de sécurité de 1,5 mètre soit respectée**, tant pendant le travail que dans les vestiaires, les zones de repos ou les toilettes.
6. Il vous fournira les éléments nécessaires au **lavage des mains** (eau et savon ou hydrogel) et au nettoyage et à la désinfection des machines, équipements et ustensiles.
7. Il mettra à disposition des poubelles ou des conteneurs munis de couvercles dans les espaces communs, pour y **déposer les mouchoirs** ou autres déchets.

Dans le logement

1. La **ventilation** doit être constante.
2. Toutes les personnes qui utilisent l'installation doivent être **identifiées et enregistrées**, et doivent en tout cas être des adultes.
3. Les utilisateurs doivent **se laver les mains** avec de l'eau et du savon ou du gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de l'enceinte.
4. Les **masques** doivent être portés **à tout moment** à l'intérieur du logement, sauf au lit, dans la douche ou pendant la consommation de nourriture et de boissons.
5. Les **récipients pour aliments et boissons, les ustensiles et les articles d'hygiène personnelle** ne doivent pas être partagés.
6. Un espace suffisant doit être prévu pour le sommeil par rapport à la capacité, permettant une **distance interpersonnelle minimale de 1,5 mètre**.
7. Le logement doit être **nettoyé quotidiennement**.
8. Des **poubelles ou conteneurs à pédale** seront prévus pour les déchets.

N'oubliez pas

1. Si vous avez une **toux, de la fièvre, des difficultés respiratoires ou des maux de tête**, informez la personne responsable et restez dans le logement.
2. Si vous avez été en **contact étroit** avec une personne atteinte de COVID-19, vous devez passer un test PCR.
3. Portez **toujours un masque**, sauf pour dormir, vous doucher ou manger et boire.
4. Lorsque vous toussez ou éternuez, **couvrez votre bouche et votre nez** avec votre coude ou un mouchoir en papier.
5. Après utilisation, jetez immédiatement les **mouchoirs ou les matériels jetables** dans le récipient prévu à cet effet.
6. Lavez-vous les mains fréquemment et **évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche**.
7. Gardez une **distance interpersonnelle de 1,5 mètre** et évitez tout contact physique.
8. Les douches, les toilettes et les lavabos doivent être **utilisés individuellement**.
9. Contribuez à maintenir un environnement **désinfecté et hygiénique**.